

Le câble transatlantique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **4 (1866)**

Heft 37

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

regards, les fers clandestinement fabriqués dans quelques ports pour contenir et, au besoin, torturer pendant la traversée les nègres achetés ou enlevés sur la côte d'Afrique. Dans une séance publique de la *Société de la morale chrétienne*, il fit lui-même la démonstration de ces hideuses machines, et toute l'assemblée lui répondit par un cri de colère et de douleur.

Affranchir le peuple de la misère par l'industrie, d'une minorité intellectuelle par la dissémination des lumières, du vice par la religion, du monopole religieux par la liberté de conscience; émanciper la société par de bonnes institutions; replacer enfin la liberté politique sur sa base la plus solide et la plus large, le christianisme, tel fut le but de la vie et des écrits de M. de Staël. Il aima notre patrie d'une affection profonde; ses dernières paroles furent pour elle: *Priez aussi*, dit-il aux personnes qui entouraient son lit de mort, *priez aussi avec moi pour ce canton, pour cette république, dites tous amen avec moi.*

M. de Staël n'avait que trente-sept ans. Sa veuve, M^{me} la baronne de Staël (née Vernet, de Genève) vit encore; chaque été elle vient habiter le château de Coppet où elle a souvent la visite de M. le duc de Broglie et d'autres personnages distingués. M^{me} de Staël est aimée et honorée dans la contrée où elle pratique de nombreux bienfaits. Après sa mort, le nom de Staël sera éteint, et le château de Coppet deviendra probablement la propriété de M. de Broglie.

Le petit bâtiment qui sert de tombeau de famille est construit ou plutôt caché dans un bosquet voisin du château. Il renferme les restes de M. Necker, de M^{me} Necker et ceux de leur fille, M^{me} de Staël. Celle-ci avait fait placer les corps de son père et de sa mère dans un cercueil rempli d'alcool, et, seule gardienne de la clef de cette sépulture, elle n'en laissait approcher que ses enfants. Ce lieu, entièrement clos de murs, est impénétrable, même pour les gens du château; l'entrée en est interdite aux voyageurs, à quelque rang qu'ils appartiennent. On obéit ainsi à un article formel du testament de M. Necker. Après la mort de M^{me} de Staël, la porte du caveau fut murée. Les autres membres de la famille, M. Auguste de Staël, son père, et M. Rocca sont ensevelis dans le même bosquet, mais leurs tombes sont séparées du monument funèbre.

M^{me} de Staël avait fait placer, sur la tombe de ses parents, un bas-relief de Canova représentant une figure légère et comme déjà glorifiée, entraînant vers le ciel une autre figure qui paraît regarder avec compassion une jeune femme voilée et prosternée sur un tombeau. M^{me} Necker, son époux et sa fille, sont représentés sous cet emblème, qui indique aussi le passage de la vie terrestre à la vie éternelle.

Nous terminerons par deux anecdotes.

On raconte à Genève que M. de Bonstetten, bailli de Nyon, avec qui M^{me} de Staël était très-liée, sollicitait depuis longtemps la permission d'entrer dans l'enceinte où se trouve le monument. Sa curiosité, piquée par des refus répétés, fut poussée à tel point qu'il résolut de pénétrer en secret dans cet asile. Un jour, il prend dans le jardin une longue échelle qu'il dresse avec peine contre le mur et monte; mais, en enfour-

chant la muraille, il fait tomber l'échelle, et le voilà forcé d'attendre quelqu'un qui vienne le délivrer. C'est en vain qu'il appela; et, pour achever de punir sa coupable entreprise, il entendit la cloche du dîner à laquelle il était d'ordinaire, très-obéissant. M. de Bonstetten étant fort gros, n'osait pas s'agiter sur la brèche et ne pouvait guère penser à sauter en bas. Enfin, après deux ou trois heures d'angoisses, Auguste de Staël, inquiet de son absence, à une heure à laquelle on était sûr de le voir arriver, finit par le découvrir perché, rouge et suant à grosses gouttes.

Cette aventure fut, dit-on, cachée à M^{me} de Staël, et une indisposition servit de prétexte à l'inexactitude du gros bailli.

Un original, c'est-à-dire un Anglais, arrive un jour au château de Coppet, trouve la cuisinière seule et demande à visiter le parc. Après quelques instants l'Anglais dit à la servante :

— Voulez-vous montrer à moi le tombeau de Corinne ?

— Impossible.

— Aoh!!

Puis au bout d'une avenue du parc, il aperçoit un mamelon couvert de gazon où souriaient quelques pervenches. — Oh! yes, voilà le monument, n'est-ce pas ?

— Oui, répond à demi voix la malicieuse cuisinière, mais ne dites pas que vous l'avez vu !

— Oh! no, no..... voulez-vous permettre à moi d'y cueillir une toute petite fleur !

La servante fit un signe affirmatif, l'Anglais se hâta de dérober la précieuse fleur et glissa une pièce d'or dans la main de l'espiègle, qui s'en alla en souriant et priant le ciel de lui envoyer chaque jour un Anglais.

Le monticule sur lequel le touriste venait de cueillir cette pervenche avec vénération était la glacière du château.

FIN.

L. M.

Le câble transatlantique.

M. Cauderay, inspecteur des télégraphes, a bien voulu nous communiquer les lignes suivantes, donnant des détails très-intéressants sur la pose du câble qui vient de réunir les deux mondes et qui sera sans doute un des plus grands événements de ce siècle.

Depuis le 27 juillet dernier, l'Europe et l'Amérique se touchent; aujourd'hui, tous les journaux publient les nouvelles de New-York aussi promptement que celles des principales capitales du continent.

Cet événement est trop important pour que le *Conteur Vaudois* n'en entretienne pas quelques instants ses lecteurs.

Nous devons tout d'abord rendre hommage aux infatigables et persévérants promoteurs de cette entreprise gigantesque que trois échecs successifs n'ont pas découragés; au contraire, à chaque échec, la lutte contre les éléments devenait plus opiniâtre.

La première tentative date des mois de juin et de juillet 1858; après la pose, on échangea tant bien que mal quelques dépêches et signaux, du 5 août au 5 septembre, époque à laquelle le câble resta muet. On attribua alors l'insuccès aux courants directs et aux courants d'induction auxquels donnaient naissance l'eau salée de la mer et le rapprochement de l'enveloppe

métallique et des fils de cuivre intérieurs destinés à donner passage au courant.

Un nouveau câble ayant été construit, une *seconde* tentative d'immersion eut lieu le 20 juillet 1865.

Cette fois, le câble fut entouré de tors de chanvre au lieu de fils de fer, et un bâtiment que les dimensions rendait très propre à un travail de ce genre, le *Great-Estern* reçut le câble dans ses flancs.

Tout alla bien jusqu'au second jour, où un défaut d'isolation interrompit le circuit, le câble fut remonté, et après un examen minutieux de 16 kilomètres, on découvrit qu'un morceau de fil de fer, long de 2 pouces, tranchant à l'une de ses extrémités, avait perforé l'enveloppe et pénétré jusqu'au fil conducteur qui communiquait ainsi métalliquement avec l'eau de la mer. La réparation de l'accident fut faite et l'opération d'immersion reprit son cours régulier jusqu'à ce que, parvenu à la distance de 1025 kilomètres de Valentia, une nouvelle interruption se manifesta; cette fois, elle était due à une fissure provenant de l'enroulement du câble sur lui-même, en spirale. Cet accident fut encore réparé et le déroulement avait recommencé lorsque le câble se rompit et tomba au fond de l'Atlantique, à un endroit où la sonde indiquait 15,000 pieds (près d'une lieue de profondeur). Le *Great-Estern* ayant voulu repêcher la partie perdue, rompit ses grandes cordes et n'ayant pas d'engins assez puissants pour retirer le câble à cette profondeur, revint en Angleterre.

La confection d'un *troisième* câble fut aussitôt décidée, et déjà le 29 mai dernier les ingénieurs et employés se réunissaient à Greenwich pour célébrer son achèvement.

On avait pris toutes les mesures et précautions suggérées par la pratique dans les deux précédentes campagnes. Le fil conducteur de cuivre, après avoir reçu son revêtement isolateur en gutta-percha fortement comprimée, a été entouré d'une triple enveloppe en jute, en fil de fer galvanisé et en chanvre fin de Manille.

Pour éviter les fissures pendant la pose, le câble était enroulé en S dans la cale du *Great-Estern*. Enfin, plusieurs perfectionnements avaient été apportés aux appareils destinés à filer le câble.

C'est ce troisième câble qui vient d'être posé avec un succès si complet. L'un des quatre bâtiments qui accompagnent le *Great-Estern* a emporté avec lui la moitié restante du vieux câble immergé en partie en 1865, dont on se propose de relever l'extrémité, et après l'avoir reliée, de continuer ainsi la pose d'un second câble. L'expédition emporte à cet effet une corde en fils de fer d'une grande force, longue de 8047 mètres. Il n'est encore arrivé aucune nouvelle au sujet de cette seconde partie de l'entreprise.

La réussite du câble transatlantique est un succès d'une très grande portée pour la télégraphie sous-marine; elle constitue un progrès immense dont profiteront surtout tous les câbles à venir; cependant, il ne faut pas trop se faire d'illusions; un câble s'étendant sur une longueur de 640 lieues peut être comparé à un fil d'araignée tendu entre deux maisons; une bien petite cause peut le rompre ou le détruire, sans compter diverses perturbations physiques et chimiques capables de se produire avec le temps. S'il cessait bientôt de fonctionner, il ne faudrait donc pas trop s'en étonner, car, de 22,551,600 mètres de câbles sous-marins posés dans les diverses parties du monde, 8,047,000 au plus sont encore en activité aujourd'hui.

C.

Un propriétaire de Lausanne a trouvé, dans un appartement que vient de quitter une vieille institutrice, la lettre suivante à laquelle elle n'a, paraît-il, nullement été sensible. Cette épître est écrite dans un style on ne peut plus grammatical :

Mademoiselle,

Si l'on ne vous a point fait dans le *prétérit* de *proposition* de former au *futur* une heureuse *conjonction* avec vous, ne dédaignez pas de m'agréer au *présent* pour votre *adjectif*.

J'ai l'honneur de vous déclarer au *positif*, que sans craindre de *comparatif*, je me flatte d'un bonheur *superlatif*, si vous voulez bien faire avec moi une communauté de *genres*, sans fixer les *modes*, ni les *cas*, sous condition que je m'accorderai avec vous sur le *temps* et sur le *nombre*.

Sans doute vous ne trouverez point si *singulier* le désir de me voir au *pluriel* surtout quand vous aurez éprouvé que je suis trop *masculin* pour rester *neutre* avec le *féminin*. De grâce ne *déclinez* point cette *conjugaison*; peut-être ne suis-je ni la *première*, ni la *seconde*, ni la *troisième* *personne* qui ait souhaité de vous avoir pour *subjonctif*, cependant je vous avertis que devenant un *nominatif*, je n'entends point renoncer à l'*impératif*, sauf toutefois les droits de l'*optatif* sur le *copulatif*.

Votre *Verbe* me rendra quand vous voudrez le *participe* d'une félicité *plus que parfaite* qui ne sera ni *brève* ni *douteuse*. Ah! Mademoiselle, que j'ai hâté de toucher au *point d'admiration*, ou même que n'êtes-vous déjà le *supin* et moi le *déponent*; quand me ferez-vous voir un *dérivé* dont je serai le *primitif* et qui ne soit point pour moi à l'*impersonnel*.

Au reste, mon cœur est pour vous trop au *datif* pour que vous puissiez craindre l'*accusatif*. Votre *nom* chéri ne cessera d'être mon *vocatif*, jusqu'à l'*ablatif*.

Un de nos abonnés nous communique la note suivante, copiée textuellement sur les revers d'un ancien livre de théologie :

« Le 7 juin 1679, environ les onze heures de la nuit, la foudre tomba sur le clocher du grand temple de Lausanne, dont l'aiguille fut embrasée et tomba à terre. Deux des cloches de l'étage dessus furent entièrement gâtées et parmi la grande foule de monde qui était accourue au secours, personne ne fut endommagé, grâces à Dieu. On trouva dans le grand pommé d'étain de la dite aiguille diverses petites pièces d'argent dattées de l'an 1529 ou d'un côté était l'effigie de Sébastien de Montfaucon, dernier évêque de Lausanne et de l'autre il y avait écrit *Tibi virgo gloria* (à toi vierge, la gloire — *Béd.*). »

M. Oscar Comettant raconte l'anecdote suivante :

Une garde-malade est appelée pour donner des soins à un mourant. Au bout de deux jours, comme c'était prévu, arrive le décès, il s'agit de régler le compte de la garde, elle présenta un mémoire ainsi détaillé :

« 2 jours à 5 fr., 10 fr. ; — 2 nuits à 5 fr., 10 fr. ; l'ensevelissement, 15 fr. ; — *supplément pour la journée d'agonie*, 5 fr. »

Ce supplément indigna les héritiers.

— Et le *surcroît d'émotion* que j'ai ressenti ce jour-là, s'écria la brave femme, le comptez-vous pour rien?...

Un Marseillais disait au poète Mery :

— Fais-tu toujours des *versss* ?

— Oui ! *j'en faisss*, répondit Méry.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.